

Pont Chauderon**fin des travaux de réfection sur la partie supérieure**

Débuté il y a huit mois, la première étape de réfection du Pont Chauderon est aujourd'hui achevée. La Ville se réjouit de pouvoir rendre cette importante artère de mobilité urbaine avec de l'avance sur le calendrier prévu. De nouveaux aménagements ont été apportés afin d'améliorer la fluidité et la sécurité.

Le 13 février 2017, la Ville lançait un important et urgent chantier d'assainissement du Pont Chauderon. Prévu en deux étapes, il visait à stopper les infiltrations d'eau qui fragilisent l'ouvrage. La Ville se réjouit d'annoncer la fin de la première étape avec un peu d'avance sur le calendrier prévu.

Prioritaire, cette étape de réfection touchait la partie supérieure, la plus visible et qui avait un impact important sur l'ensemble du trafic de transit. Grâce à une organisation efficace du chantier, cet axe central pour la mobilité urbaine a conservé tout au long des travaux une voie de circulation dans les deux sens et un cheminement pour les piétons et vélos. Le suivi en temps réel du trafic et la coordination avec les transports lausannois (tl) ont permis de maintenir une fluidité acceptable tant pour le trafic individuel que pour les transports publics. D'importants moyens ont également été déployés pour la communication de proximité avec les commerçants et les riverains.

Construit en 1905, le pont Chauderon fait régulièrement l'objet d'auscultation. Une évaluation menée en 2014 a mis en évidence la nécessité d'un entretien général du pont, en particulier le traitement de sa partie supérieure. La seconde étape de réfection ultérieure n'aura pas d'impact sur le trafic. Elle sera réservée à l'assainissement de la partie inférieure, dont les arches.

Tirant profit des observations effectuées durant le chantier, la Ville a modifié l'une des présélections au bas de l'avenue de Beaulieu dans le sens de la descente. La voie de droite est désormais réservée au trafic oblique en direction des avenues de France, de Morges ou d'Echallens. Cette modification permet d'améliorer la sécurité des piétons traversant l'Ouest de la place Chauderon, en levant le conflit du feu vert donné en simultané entre les piétons et les voitures.

Les aménagements ont également été revus pour les cyclistes en direction de l'avenue de Beaulieu. D'abord, par l'amélioration du seuil d'accès au trottoir autorisé aux vélos. Puis, par le marquage d'une bande rouge, tout au long de l'entrecroisement, entre les présélections «tout droit» et «tourner à droite», pour renforcer la sécurité des cyclistes qui continuent tout droit.

La Direction des finances et de la mobilité

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- **Florence Germond, directrice des Finances et de la mobilité, 021 315 72 01**
- **Patrick Etournaud, chef du Service des routes et de la mobilité, 021 315 54 10**

Informations supplémentaires sur www.lausanne.ch/pont-chauderon

Lausanne, le 1^{er} novembre 2017